

6 Société et Culture

Recherche scientifique/Convention de partenariat

Le gouvernement gabonais et le Cermel désormais main dans la main

F.S.L.

Libreville/Gabon

La signature d'une convention, hier matin au cabinet du ministre Pacôme Moubelet-Boubeya, vient de concrétiser cette union définissant le cadre d'un partenariat public-privé entre les deux parties et ouvrant des perspectives nouvelles tant dans le domaine des études médicales que des programmes de recherche.

LE gouvernement gabonais et le Centre de recherches médicales de Lambaréné (Cermel) viennent de sceller leur collaboration, à travers la signature d'une convention ouvrant des perspectives nouvelles tant dans le domaine des études médicales que des programmes de recherche. La cérémonie de paraphe du document s'est déroulée hier matin au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, en présence de Pacôme Moubelet-Boubeya et Pr Peter Kremsner, responsable de ce département ministériel, et le Pr Peter Kremsner, directeur du Cermel.

La présente convention vise à définir le cadre d'un partenariat public-privé entre les deux parties pour des recherches scientifiques communes,



L'échange des documents paraphés entre le ministre Pacôme Moubelet-Boubeya et le directeur du Cermel, le Pr Peter Kremsner.



Les deux hommes procédant à la signature respective de la convention liant désormais le ministère de la Recherche scientifique au Cermel.



Edelgard Schwalke, premier conseiller à l'ambassade d'Allemagne au Gabon (premier plan), a pris part à l'événement. Photo de droite : Le Gabon apporte une contribution au Cermel sous forme d'assistance technique et financière.



la formation des chercheurs gabonais, l'assistance technique et financière, l'échange d'information et de documentation en matière de gestion de la recherche.

A ce sujet, les parties contractantes s'engagent à rechercher les financements auprès des organismes subventionnaires nationaux et internatio-

naux, nécessaires à la réalisation des travaux convenus d'un commun accord.

La partie gabonaise apporte une contribution au Cermel, sous forme d'assistance technique et financière. A ce titre, elle met donc à la disposition du centre, des cadres scientifiques et techniques gabonais de haut niveau en fonction des

programmes de recherche convenus, en prenant en compte les priorités sociales, économiques et culturelles des populations.

"Le Gabon a déjà offert un lieu d'accueil, un bâtiment, dans lequel le Cermel abrite actuellement ses services. Il s'agit donc à présent de renforcer ce partenariat, notamment en proposant une ligne

budgétaire au bénéfice du Cermel. Nous allons également affecter des fonctionnaires de l'Etat gabonais en fonction des besoins du centre", a déclaré au terme de la cérémonie Guy Serge Bignoumba, secrétaire général du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. "Il s'agit là d'une coopération impor-

tante dans la mesure où notre pays s'engage à encourager et à soutenir ce travail avec le Cermel. Les fruits seront d'un apport capital pour le développement du Gabon", a-t-il ajouté.

Ce partenariat, a dit M. Bignoumba, ouvre par la même occasion des perspectives nouvelles, d'autant plus que le Cermel, jusque-là essentiellement engagé dans des activités de recherche, va élargir son champ d'action aux études médicales. "Le Gabon est heureux d'accueillir les propositions qui nous sont faites pour ouvrir au niveau du Cermel une chaire sur les sciences médicales. Il est tout à fait positif de pouvoir associer la recherche à des études médicales", a indiqué le SG du ministère de l'Enseignement supérieur.

Pour Peter Kremsner, il est agréable, à présent, pour le Cermel, en plus de l'appui du Gabon, de pouvoir aussi bénéficier de sa subvention. "Nous sommes très contents de pouvoir désormais travailler ensemble", a-t-il dit.

Notons que la signature de cette convention intervient à la suite de l'accord marqué par le Conseil des ministres, en sa séance du 21 mai 2014, à la demande d'un partenariat public-privé introduite par le Cermel.

Vie des syndicats/Conférence-débat

La CSTG débat du dialogue social dans le monde du travail

Josiane MBANG
NGUEMA
Libreville/Gabon

"DIALOGUE social dans la société, notamment dans le monde du travail". C'est sur ce thème que la Confédération syndicale des travailleurs du Gabon (CSTG), a organisé une conférence-débat hier à la Chambre de commerce de Libreville. La rencontre animée par le président de la CSTG, Camille Mombo Mouelet, a été l'occasion pour ce dernier d'aborder un certain nombre de questions en rapport avec cette thématique, dans le but d'éclairer l'auditoire sur son importance. Qu'est-ce que le dialogue syndical dans la société et comment s'exerce-t-il dans le monde du travail, a-t-il au



Le président de la CSTG, Camille Mombo Mouelet (2e à droite) et les membres de son bureau pendant la conférence-débat. Photo de droite : Malgré l'importance du thème, la rencontre n'a pas drainé grand-monde à la Chambre de commerce.

préalable posé comme problématiques, avant d'entrer dans le vif du sujet. L'orateur a, de ce fait rappelé que le dialogue social qui se définit comme un outil de gestion des risques et de la prévention des conflits sociaux, existait déjà dans nos sociétés traditionnelles

sous le nom de l'arbre à palabres. Selon lui, ce cadre de concertation, de communication et d'échanges, permettait d'anticiper ou de régler les problèmes dans les villages. Avec la société moderne, il y a eu des évolutions et le cadre s'est élargi par l'intégration de la négociation, le

consensus et la conclusion des accords entre différentes parties. Des éléments qui, a-t-il poursuivi, constituent la base du dialogue social avec l'implication des acteurs que sont le gouvernement, les employeurs et les travailleurs.

"Dans le monde du travail, en particulier au sein de

l'entreprise, le dialogue social est structuré grâce à l'Organisation internationale du travail et la négociation devient un droit fondamental de l'homme car sans négociation il n'y a pas de progrès social", a soutenu Camille Mombo Mouelet. Lequel a dans son argumentaire tenu à marquer la différence en

indiquant que le dialogue social dans le monde du travail devrait obéir aux normes internationales de l'OIT que sont les conventions. "Les normes internationales ont force de loi dans les pays membres les ayant ratifiées comme le Gabon et devraient donc constituer la référence", a-t-il souligné. Il a dénoncé les conventions sectorielles négociées en 1983 et 1984, estimant qu'elles ne sont plus adaptées au contexte actuel. "Il faut que l'on s'attaque aux problèmes des classifications spécifiques des emplois aussi bien dans les secteurs public, parapublic et privé pour renouveler les conventions collectives", a-t-il conclu. La phase des débats a mis un terme à cette rencontre qui, malheureusement, n'a pas drainé grand-monde.